

July 12, 2017

**Protocole de coopération
infirmière/médecin
des consultations de
médecine du voyage :**

Bilan à un an

Mélisande ROY

CVI-SMIT CH PERPIGNAN

Coopération en France

Cadre réglementaire

Médecine du voyage

Protocole de coopération (PC) autorisé en Médecine
du Voyage

Expérience CVI Perpignan

- Historique du parcours IDE au sein du CVI
- Mise en place du protocole
- Prise en charge du voyageur
- 1^{er} Rapport d'activité
- Evaluation
- Bénéfice / Limite

Axes de réflexion

Protocole de coopération en France

6 ans d'expérimentation ...

2009 législation de la coopération entre professionnel de santé suivant les recommandations de l'HAS et l'ONDPS

271 protocoles de coopération sont recensés en France par les ARS

Mise en ligne de tout les protocoles de France : **2014**
<https://coopps.ars.sante.fr>

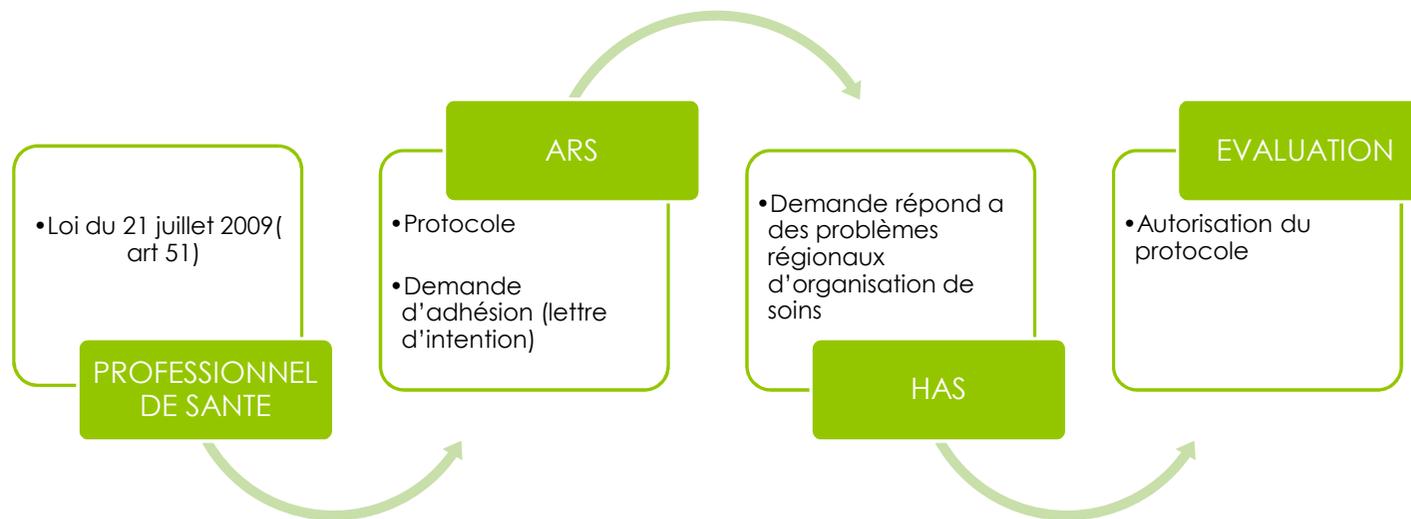
ONDPS : Observatoire national de la démographie des professions de santé
HAS : Haute Autorité de Santé

Cadre réglementaire

- Autorisation officielle de la délégation de tâche médicale par un médecin responsable à une infirmière formée dans un cadre protocolisé.



Cadre réglementaire



Médecine du voyage

- Champs où le transfert de tâches a tout son intérêt
- Part importante d'éducation à la santé (conseil hygiéno-diététique)
- Nombre limité de médicaments et de vaccins à prescrire

PC Médecine du voyage

- « Consultation infirmier en médecine du voyage pour le conseil, la vaccination, la prescription de médicaments à titre préventif, la prescription et l'interprétation de sérologies à visée vaccinale, la prescription de vaccins » arrêté du 21 juillet 2010
- mis en place par **Avicenne** en **2014** sous le numéro d'arrêté 14/2014

PC Médecine du voyage

- 6 Adhésions à ce protocole

Expérience CH Perpignan

- Demande d'adhésion au protocole de coopération de médecine du voyage existant (2015)
- Autorisation du protocole numéro 2014/114 effective en janvier 2016 arrêté n° 2015/1338

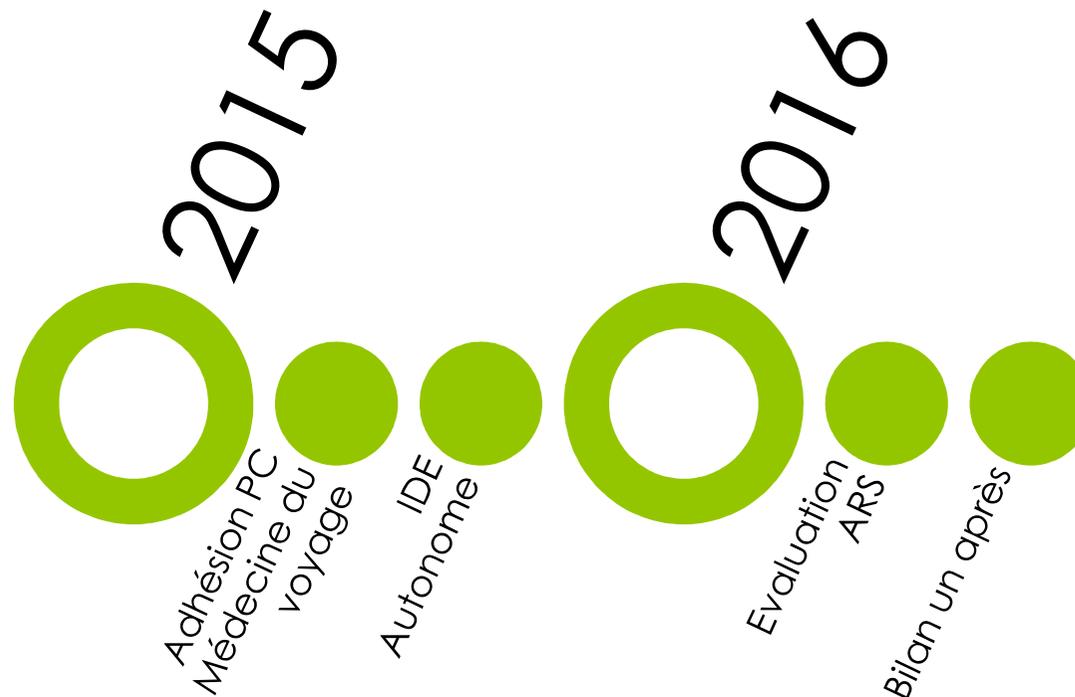
Expérience CH Perpignan

Historique – Parcours IDE



Expérience CH Perpignan

Historique – Parcours IDE



Expérience CVI Perpignan

Mise en place du PC

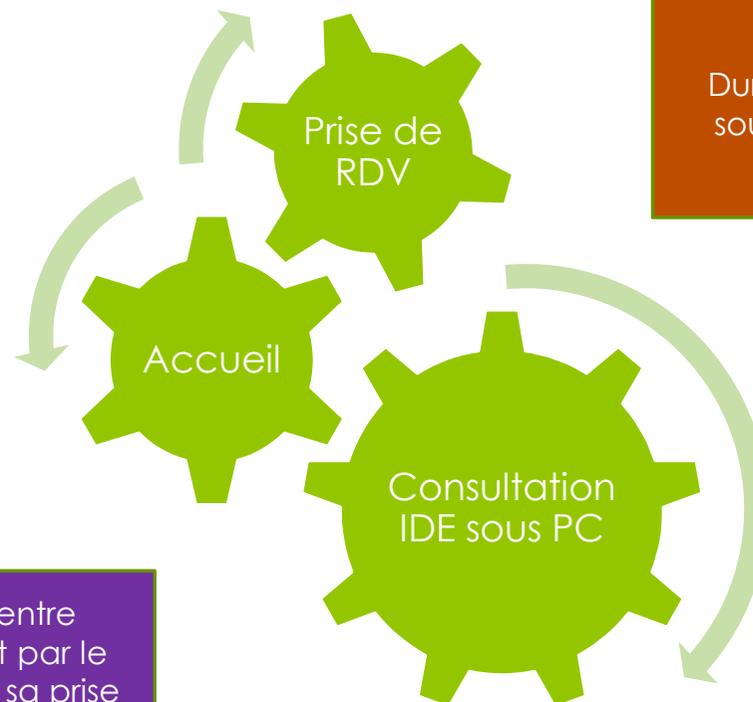
- Information à l'équipe de consultation
- Création d'une plage horaire dédiée au protocole « **mardi de 11h-17h** »
- 4 secrétaires formées sur la prise de rendez-VOUS « orientation des voyageurs sans antécédents graves + **consentement** »
- Déléguant présent pendant les permanences

Expérience CVI Perpignan

Prise en charge du voyageur sous PC

Délai d'obtention
de RDV : **21jrs** sous
PC (versus 45
consultation
médicale

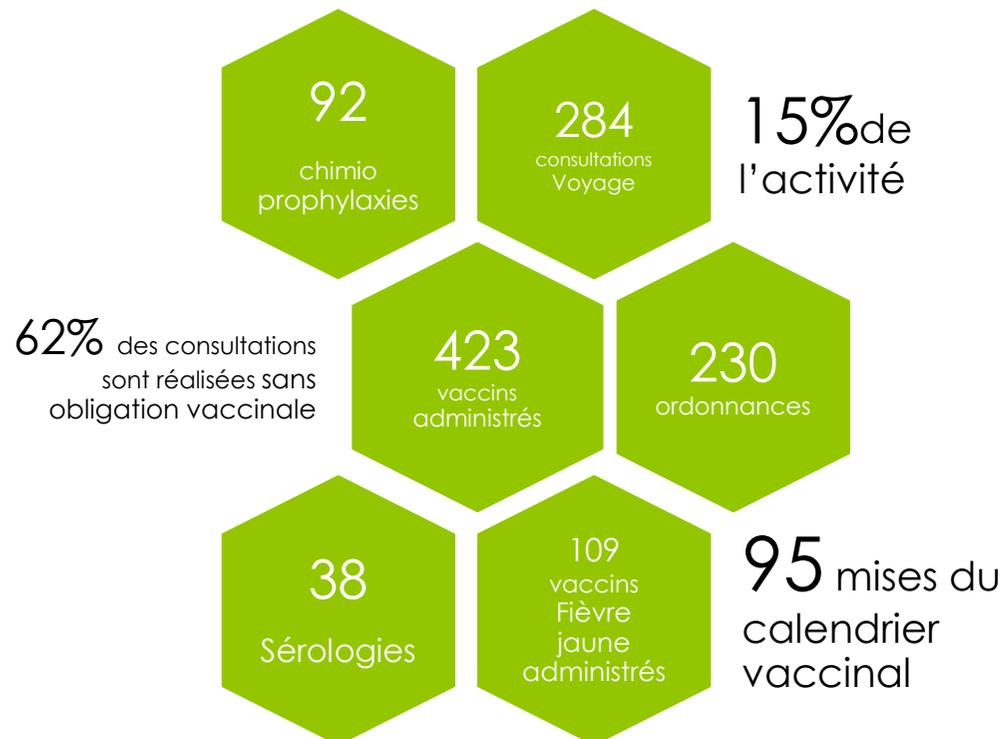
Durée moyenne
sous PC : **30min**



Durée moyenne entre
l'accueil du patient par le
délégué et la fin de sa prise
en charge : **45 min**

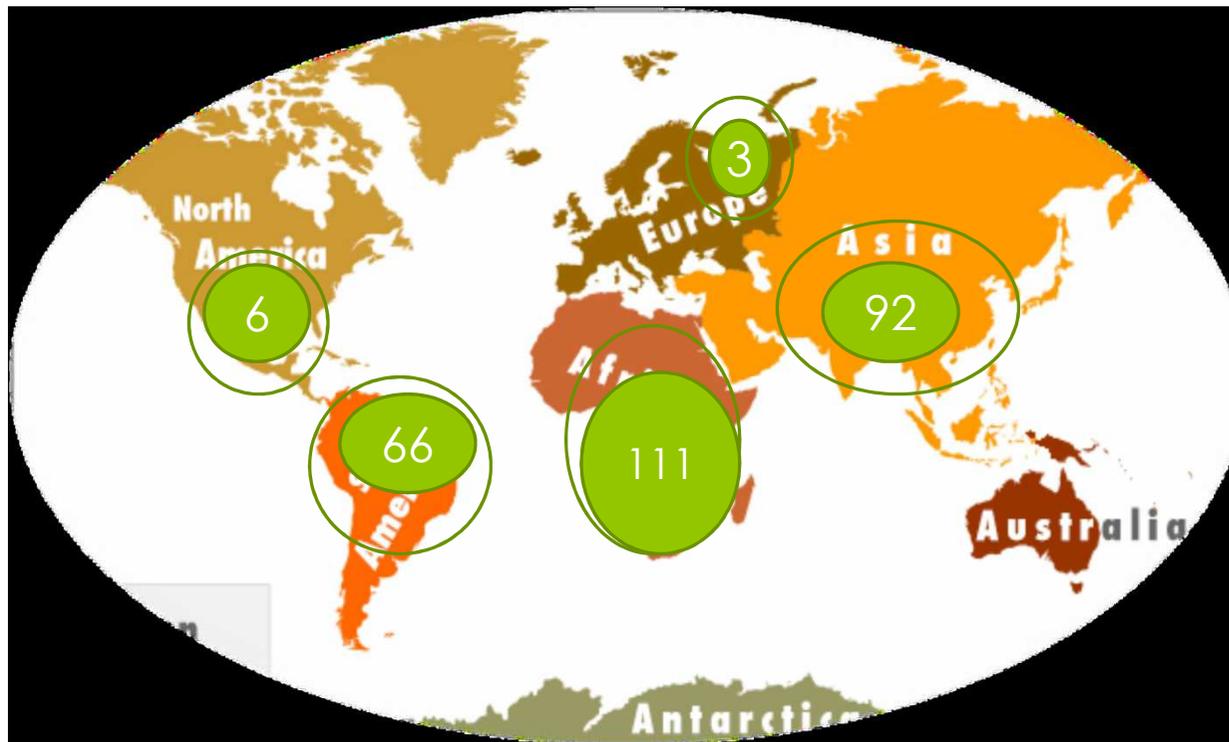
Expérience CVI Perpignan

1^{ER} Rapport d'activité du PC



Expérience CVI Perpignan

1^{ER} Rapport d'activité du PC



Expérience CVI Perpignan

Evaluation

- Questionnaire d'évaluation des secrétaires
- Questionnaire d'évaluation des voyageurs
- **SONDAGE** sur l'ensemble des médecins
- Evaluation du délégué / déléguant

Expérience CVI Perpignan

Evaluation

- SERVICE DES MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES
- CENTRE DE VACCINATIONS -
- Questionnaire de satisfaction des professionnels (protocole de coopération).
-
-
-
-
-
-
- 1 Avez-vous été en difficulté pour informer du protocole de coopération aux voyageurs ?
.....
-
- 2 Avez-vous eu des refus ?
.....
-
- 3 Cela a-t-il permis d'améliorer le délai de la prise de RDV ?
.....
-
- 4 L'astreinte médicale a-t-elle été soulagée grâce au protocole ?
.....
-
- 5 Pour vous l'organisation a-t-elle été difficile à mettre en place ?
.....
-
- 6 Des difficultés de prise de RDV sont-elles encore d'actualité ?
.....
-
- 7 Commentaires
.....
-

- SERVICE DES MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES
- CENTRE DE VACCINATIONS -

- Questionnaire de satisfaction (protocole de coopération).

- Lors de la prise de rendez-vous :

- Avez-vous reçu les informations nécessaires sur le protocole de coopération lors de la prise de RDV ?

- J Oui L Non

- Vous a-t-on proposé le rendez-vous avec l'infirmière spécialisée en première intention ?

- J Oui L Non

- Grâce à la prise de RDV avec l'infirmière spécialisée, avez-vous pu bénéficier d'une consultation dans des délais suffisants pour votre voyage ?

- J Oui L Non

- A l'arrivée :

- Avez-vous reçu la plaquette d'information sur le protocole ?

- J Oui L Non

- Pensez-vous que l'information a été suffisante à ce sujet ?

- J Oui L Non

- Avez-vous eu le sentiment d'avoir été bien orienté ?

- J Oui L Non

- Consultation :

- Êtes-vous satisfait de la prise en compte et de la durée de cette consultation du voyage effectuée par l'infirmière ?

- J Oui L Non

- Avez-vous été satisfait des conseils spécifiques prodigués par l'infirmière spécialisée ?

- J Oui L Non

- Pensez-vous que le contenu de la consultation sera utile pour votre voyage ?

- J Oui L Non

- Est-ce que l'infirmière a répondu à vos attentes en termes de prévention ?

- J Oui L Non

- Seriez-vous prêt à renouveler cette expérience avec l'infirmière spécialisée lors de vos futurs voyages ?

- J Oui L Non

- Recommanderiez-vous ce protocole à un autre voyageur ou un proche ?

- J Oui L Non

- Autres remarques ou questionnements ?

Expérience CVI Perpignan

Evaluation

Standardisation des prises de RDV
Collaboration coopération de proximité

100 % de satisfaction Délégué vis-à-vis de la Formation suivie

Echange des pratiques
Réunion SMV
Formation

100 % de satisfaction des secrétaires

100% COMPLIANCE

Moins de consultation voyage sur l'astreinte médicale
7/7 Med

7 Alertes pertinentes ont été effectuées auprès du MED

100% Des voyageurs

Evaluation des pratiques
Minute du voyageur

Expérience CVI Perpignan

Bilan un an après : Les bénéfices

Régularise
des situations
déjà
existante

Aux Medecins : S
complexe

Aux hôpitaux : G
com

Réponse aux
besoins
régionaux
temps d'attente /2

IDE / universitaires



Cohésion
déléguant
/ délégué

e qualité tout en

tâche plus

IDE
Compétence
reconnue

ion des actes déro

Expérience CVI Perpignan

Bilan un an après : Les limites

- Ce n'est pas la solution face à la rareté médicale !
- Le protocole est lié à un site et un déléguant donné
- Absence de reconnaissance de statut experte

Axes de réflexion

- Etendre le protocole pour uniformiser les pratiques en Médecines des voyages.
- Créer un groupe de réflexion au sein de la SMV pour contribuer à une reconnaissance concrète de ce type d'activité.

Merci de votre attention !

Merci à toute l'équipe du CVI –SMIT PERPIGNAN

- Déléguant : Docteur Hugues AUMAÎTRE
- Délégué : Mélisande ROY
- Cadre supérieur de Santé : Cyril Bride
- Cadre de Santé : Yvelise CROUCHANDEU
- Technicienne : Frédérique ROUSTANT
- Secrétaire Médicale : Laetitia PINHERO



Et un grand Merci à Olivier BOUCHAUD